

Conseil d'administration n°43 du 15 septembre 2023 Procès-verbal

Présents :

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente de l'isdatt, Adjointe au Maire
Monsieur Francis Grass, Adjoint au Maire
Madame Caroline Adoue-Bielsa, Conseillère Déléguée
Madame Agathe Roby, Conseillère Municipale

État :

Monsieur Michel Roussel, Directeur Régional des affaires culturelles
Monsieur Frédéric Bourdin, Directeur régional adjoint délégué
Madame Marie Angelé, Conseillère aux arts plastiques, DRAC Occitanie

Toulouse Métropole :

Monsieur Gérard André, Vice-Président de l'isdatt, Vice-Président de Toulouse
Métropole
Madame Nina Ochoa, Conseillère métropolitaine

Collège des personnels enseignants :

Messieurs Yannick Callier, Etienne Cliquet
Mesdames Nathalie Bruyère, Christine Sibran

Collège des personnels non-enseignants :

Monsieur Xavier Saint-Criq

Collège des étudiants :

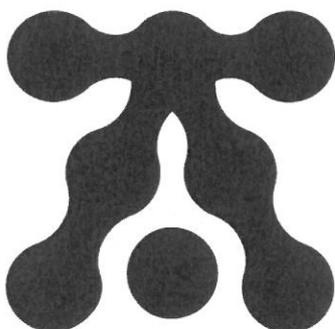
Monsieur Gaëtan Lille

Invités :

Monsieur Alexandre Durand, Directeur Général de la culture, Ville de Toulouse
Monsieur Francis Duranthon, ordonnateur
Madame Laure De Mazerat, Directrice ressources de la culture
Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique
Monsieur David Mozziconacci, Directeur des études art/design/design graphique
Madame Marion Muzac, Directrice des études danse
Madame Clémence Fraysse, Responsable du service Développement
Madame Estelle Desreux, Responsable de la communication
Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du compte-rendu

Excusés :

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut (a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni)
Monsieur Samir Hajije (a donné pouvoir à M. Gérard André)
Monsieur Jean-Paul Bouche (a donné pouvoir à Mme Nina Ochoa)
Monsieur Maxime Boyer (remplacé par Mme Caroline Adoue-Bielsa,
suppléante)
Monsieur Emmanuel Pidoux (a donné pouvoir à Mme Marie Angelé)
Monsieur Evan Rothstein (a donné pouvoir à M. Yannick Callier)
Monsieur Yann Chevallier
Monsieur François Chastanet (a donné pouvoir à Mme Nathalie Bruyère)
Monsieur Thierry Vosdey (a donné pouvoir à Mme Christine Sibran)
Madame Camille Ogor
Madame Emilie Delfaut, coordination de la programmation
Madame Anne Jourdain, Fonds patrimoniaux et éditions



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2023
- Réélection de la Présidente et du Vice-Président
- Présentation du compte-rendu de l'audit
- Questions diverses

Madame la Présidente ouvre la séance de ce conseil d'administration à 16 h 00.

Nicole Yardeni rappelle que ce conseil d'administration exceptionnel a été ajouté en raison de contraintes organisationnelles, mais aussi parce qu'un travail a été engagé cet été afin de pouvoir mettre en place une direction générale par intérim. C'est pourquoi un ordre du jour actualisé a été distribué en début de séance, à savoir :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 juin 2023
- Élection de la Présidente et du Vice-Président
- Proposition de désignation d'une direction générale par intérim
- Questions diverses

Christine Sibran souhaite tout d'abord évoquer le compte-rendu de l'audit, qui n'a toujours pas été transmis aux membres de ce conseil, alors que les tutelles l'ont en leur possession.

Nicole Yardeni confirme qu'elle a pu prendre connaissance du compte-rendu de l'audit, qui est de qualité, comme elle a pu l'évoquer avec une personne de la Chambre Régionale des Comptes. Par ailleurs, Laure De Mazerat, récemment nommée Directrice Ressources culture à la Ville de Toulouse, pourra apporter ses compétences et son expertise sur les remarques éventuelles.

Le déficit de l'isdaT devrait être de l'ordre du double de ce qui était attendu. Une aide sera apportée par la Ville de Toulouse, et votée lors du Conseil Municipal qui se tiendra le 29 septembre. Le compte-rendu de l'audit sera présenté lors du prochain conseil d'administration, qui sera programmé en octobre.

Etienne Cliquet rappelle que Nicole Yardeni s'était engagée à fournir le document à l'ensemble des membres du conseil à la rentrée, ce qui n'a toujours pas été fait.

Nicole Yardeni indique que c'était bien son intention, mais le chiffre du déficit qui a été communiqué nécessite des analyses.

Etienne Cliquet insiste sur le fait qu'il y avait eu un engagement à transmettre ce compte-rendu et que les administrateurs sont ici d'égal à égal. Les représentants réclament ce compte-rendu dans son intégralité.

Nicole Yardeni souhaite la présence du cabinet qui a réalisé cet audit afin d'avoir un débat argumenté. Ils assisteront donc au prochain conseil afin de présenter le document, qui sera transmis en amont à l'ensemble des administrateurs.

Par ailleurs, Mme la Présidente précise qu'en août, personne n'a été en mesure d'étudier ce document. Le conseil se tient aujourd'hui pour la seule raison qu'il était nécessaire d'élire la Présidence et la Vice-Présidence, et d'évoquer la direction générale par intérim.

Xavier Saint-Criq redit qu'initialement, le compte-rendu de cet audit devait avoir lieu lors d'un conseil en octobre, mais le document devait être transmis fin août/début septembre. Les membres du personnel sont tout à fait en capacité de lire le document, au même titre que les tutelles.

Alexandre Durand rappelle que la Ville de Toulouse a commandité cet audit financier, auquel un volet organisationnel a été ajouté, ce qui faisait consensus

au sein du conseil d'administration. L'audit a été compliqué, et l'accès aux ressources difficiles. Le compte-rendu a été transmis il y a quelques jours seulement et il est toujours en cours d'analyse.

Xavier Saint-Criq demande qui a lu le document.

Nicole Yardeni indique qu'il a été envoyé à l'Etat uniquement la veille de ce CA. Elle rappelle qu'aujourd'hui, les administrateurs sont présents pour que l'établissement puisse continuer à fonctionner.

Etienne Cliquet souhaite qu'une date soit fixée pour l'envoi du compte-rendu de l'audit.

Gérard André confirme que le document sera transmis, comme prévu, 15 jours avant le prochain conseil.

Christine Sibran interroge sur le montant estimé du déficit.

Nicole Yardeni répond qu'il devrait être de l'ordre d'un million d'euros.

Gaëtan Lille demande quel type de document ils recevront (détaillé, ou compte-rendu restreint).

Nicole Yardeni confirme qu'ils auront celui dont elle dispose. La date étant actée, elle propose de passer à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 juin 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nicole Yardeni propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir l'élection de la Présidence et de la Vice-Présidence à bulletin secret, comme le prévoit l'article 14 des statuts de l'établissement.

Nicole Yardeni et Gérard André sont candidats à leur propre réélection. Agathe Roby se déclare candidate à la Présidence de l'isdaT.

Après avoir voté à bulletin secret, Gérard André est réélu Vice-Président de l'isdaT (20 voix, 1 blanc et 1 nul).

Concernant la Présidence, Nicole Yardeni obtient 14 voix et Agathe Roby en obtient 2 (+ 3 blancs et 3 nuls). La majorité des deux tiers (soit 15 voix) n'étant pas atteinte, il est proposé de procéder à un second vote. Agathe Roby fait part du retrait de sa candidature.

Lors du second vote, Nicole Yardeni obtient 19 voix (2 blancs et un nul) et est donc réélue Présidente de l'isdaT. Elle tient à remercier l'ensemble des administrateurs pour leurs votes.

Nicole Yardeni informe que le contrat de Francis Duranthon a été prolongé en tant qu'ordonnateur jusqu'au 31 décembre 2023, et propose d'évoquer la délibération qui a été ajoutée à l'ordre du jour.

Délibération n°350/2023 : Proposition de désignation d'une Direction par intérim pour faire face à la vacance du poste de Directeur

Après avoir échangé avec Clémence Fraysse, elle a récemment accepté d'endosser le rôle de Directrice générale par intérim.

Christine Sibran demande qui assumera ses fonctions actuelles.

Nicole Yardeni répond que Clémence Fraysse a dû y réfléchir, et qu'elle communiquera en temps voulu.

Xavier Saint-Criq interroge Clémence Fraysse sur les premières actions qu'elle souhaite réaliser.

Clémence Fraysse indique vouloir tout d'abord s'occuper du recrutement du futur Directeur Administratif et Financier, puis rencontrer le service financier afin de leur apporter une aide avec le prochain départ de Selena Bentaïba-Gil en congé maternité. Elle a accepté la direction générale par intérim à la condition que Francis Duranthon, soit à ses côtés pour toutes les questions financières et comptables.

Nicole Yardeni précise que Clémence Fraysse occupera ce poste à compter du 18 septembre 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Son contrat sera prolongeable en fonction des besoins.

Francis Duranthon ajoute que la première mission de Clémence Fraysse sera de présenter un budget pour 2024, en confrontant les besoins à la réalité de l'établissement.

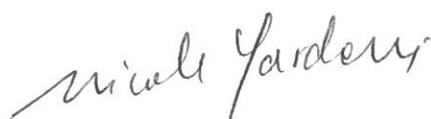
S'agissant d'une délibération nominative, les personnes participants au conseil mais n'étant pas administrateurs sont invitées à sortir de la salle afin de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Un échange a lieu concernant le prochain conseil d'administration, pour lequel le cabinet Fidsud sera convié. Les dates du 18 et du 20 octobre sont évoquées. Nicole Yardeni tiendra informés les membres suivant les disponibilités du cabinet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 17 h 45.

La Présidente,



Nicole Yardeni